



Objectif SOL

Agriculture · Eau · Carbone · Biodiversité

***Pour favoriser la transition vers
une agriculture de conservation des sols
à zéro surcoût***

Elevage, polyculture-élevage, viticulture et grandes cultures



De nombreux partenaires s'associent à ce programme :



Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif
France 2030, opéré par la Banque des Territoires



L'agriculture de conservation se caractérise par trois principes liés

Travail minimal du sol

Un travail minimal du sol (allant jusqu'à son absence totale, cas des systèmes de semis direct).

Couverture des sols maximale

La couverture permanente du sol par un mulch végétal vivant ou mort (paille).

Biodiversité maximale

La diversification des espèces cultivées, en association et/ou dans la rotation.

Source : FAO

Un dispositif pour 140 exploitations

soit une surface d'environ 8300 ha

en 3 vagues d'engagement (2026-2027-2028)

nombre de places limité dans la mesure des budgets disponibles

L'éligibilité

- Etre agriculteur actif
- Avoir son siège d'exploitation sur le territoire Objectif SOL

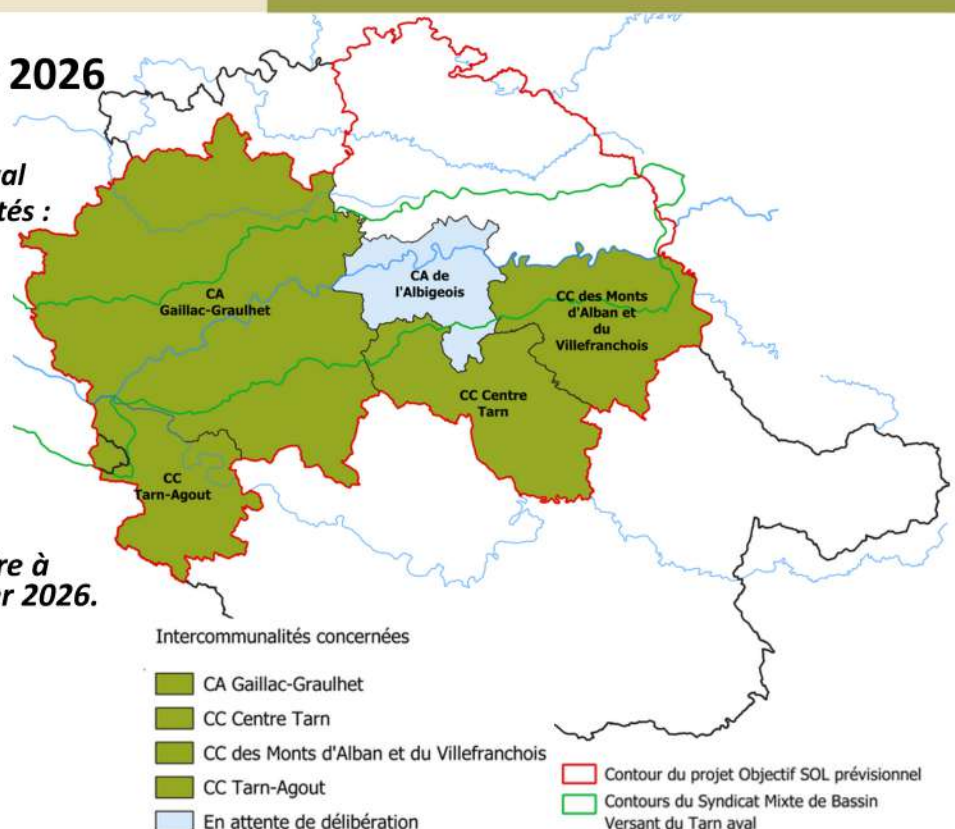
L'engagement se fait à l'échelle d'un atelier

Le territoire - janvier 2026

Le territoire du bassin versant du Tarn aval étendu à l'ensemble des intercommunalités :

- Tarn Agout ;
- Gaillac-Graulhet ;
- Centre Tarn ;
- Monts d'Alban et du Villefranchois.

Ce territoire est susceptible de s'étendre à d'autres intercommunalités d'ici février 2026.



Concrètement, ce que ça signifie

Grandes cultures et polyculture élevage

Viticulture

Les engagements sur 5 ans	Le soutien Objectif SOL (gratuit)
<p>Travail minimal du sol</p> <p>10% max de la SCOP en labour et 10% max des surfaces fourragères</p> <p>Pas de travail du sol sur l'inter-rang en période hivernale*</p> <p>20% minimum de SAU vigne avec une couverture permanente annuelle</p>	<p>Mise à disposition de matériel dédié à Objectif SOL via des CUMA du territoire : Semoir de semis Direct et fissurateurs</p> <p>Frais d'entretien et d'assurance à la charge de l'agriculteur</p>
<p>Couverture des sols maximale</p> <p>Sols nus sur maximum 10% de la SCOP et sur maximum 10% des surfaces fourragères</p> <p>70% de couverture du sol en période hivernale</p>	<p>Remboursement des semences de couverts végétaux les 3 premières années sur présentation de factures. Dans la limite de 100€/ha</p>
<p>Biodiversité maximale</p> <p>6 espèces semées au minimum chaque année (dont Couverts Végétaux)</p> <p>10% minimum de la SAU vigne avec un engrais vert semé avec au moins 3 espèces différentes</p>	<p>Maintien de la biodiversité sur l'exploitation : financement et accompagnement pour restaurer ou créer des mares, haies, milieux humides, ...</p>

*Période hivernale définie du 15 novembre au 15 mars

Le parcours agriculteur

Année 2026

Formation initiale obligatoire

Passage du dossier en commission des candidatures

Engagement dans le dispositif – signature convention

Réaliser un diagnostic initial (Indice de Régénération)

Couvrir ses sols -> remboursement annuel des couverts (pendant 3 ans)

Pratiquer le non-labour -> mise à disposition de semoirs de semi-direct et de fissurateurs (pendant 5 ans)

Etre accompagné par un agronome de la chambre d'agriculture du Tarn (9 visites individuelles obligatoires)

Réaliser un cahier d'enregistrement des pratiques et fournir l'assolement PAC (pendant 5 ans)

En bonus

Formations agronomiques et journées techniques

Plantation de haies, restauration de mares et de milieux humides,...

Année 2030

PÉRENNISATION DES PRATIQUES

Réaliser un diagnostic final (Indice de Régénération)

Vos contacts



Salomé DAUCHEZ

Coordination Objectif SOL

Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval
Abbaye Saint Michel - 81600 GAILLAC
agriculture@tarnaval.fr
06 82 74 33 62



Yves FERRIE

Conseil agronomique

Chambre d'agriculture du Tarn
34 avenue Jacques Besse - 81500 LAVAUUR
y.ferrie@tarn.chambagri.fr
06 69 15 15 33



Alexandra POULVELARIE

Biodiversité - gestion des milieux naturels

Chambre d'agriculture du Tarn
96 rue des Agriculteurs - CS 53270
81011 ALBI Cedex 9
05 63 48 84 46 - 06 69 34 91 31



Sébastien JALBY

Animation et conseil agroéquipements

Fédération des Cuma du Tarn
96 Rue des Agriculteurs 81003 ALBI
sebastien.jalby@cuma.fr
05.63.48.83.14 | 06.30.92.25.98



Prochaines réunions d'information :

- 15 janvier au Fraysse de 10h30 à 12h
- 23 janvier à Técou de 10h30 à 12h
- 28 janvier à Albi de 10h30 à 12h